

Activités consulaires

Malgré une stabilisation apparente du nombre des voyages à l'étranger par des Canadiens en 1978, la demande de services consulaires a connu une augmentation générale dans les 110 missions diplomatiques que le Canada compte à travers le monde.

A Ottawa, le Bureau des services consulaires a coordonné l'activité consulaire de ces missions afin d'offrir une large gamme de services aux Canadiens qui vivent ou qui voyagent à l'étranger. Ses fonctions sont les suivantes: analyser les rapports et statistiques consulaires; élaborer la politique consulaire; négocier des conventions consulaires et des accords multilatéraux et bilatéraux; administrer les programmes de formation consulaire et d'évaluation; suivre de près les développements législatifs susceptibles d'influer sur les services consulaires; faire la liaison avec l'industrie des voyages; et enfin, répondre aux questions du public sur les services consulaires. Dans les missions diplomatiques et consulaires à l'étranger, ces services englobent la délivrance des passeports, la prestation de services notariaux, l'aide aux voyageurs canadiens malades, démunis ou ayant des démêlés avec la justice, et les évacuations d'urgence des pays où sévissent des troubles.

Assistance consulaire

En 1978, les missions canadiennes à l'étranger ont rapporté plus de 540 000 cas d'assistance consulaire, dont la plupart étaient des affaires courantes, notamment la délivrance de passeports et la prestation de services notariaux ou de conseils en matière de citoyenneté. Pour ce qui est des cas plus sérieux, il y a lieu de signaler une légère diminution du nombre de Canadiens qui ont connu des difficultés financières. Les missions canadiennes ont aidé 2744 personnes (contre 2800 l'an dernier) à se procurer des fonds auprès de leurs parents et amis résidant au Canada ou leur ont accordé une aide d'urgence. Par contre, le nombre de Canadiens qui ont été rapatriés selon la formule du recouvrement des fonds a fortement augmenté: 375 cas cette année, contre 250 en moyenne les années précédentes.

Au chapitre des cas graves, les missions diplomatiques ont prêté secours aux proches parents de 417 Canadiens décédés à l'étranger. En 1978, le nombre de Canadiens arrêtés ou incarcérés à l'étranger a légèrement augmenté; les agents consulaires ont aidé 864 Canadiens à obtenir des services juridiques et à rester en contact avec leur famille. En plus de veiller à ce qu'aucun déni de justice ne frappe les Canadiens, les agents consulaires se sont efforcés de garantir un traitement juste et non discriminatoire aux détenus canadiens, et ont maintenu avec eux un contact régulier. En 1978, 255 personnes ont été arrêtées ou incarcérées pour trafic ou possession de stupéfiants; l'année précédente, on en avait compté 275. Au cours de l'année, 588 Canadiens dont l'état de santé exigeait un traitement médical d'urgence ont sollicité l'aide des missions diplomatiques canadiennes.